

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2864 Société : R.A.M - ND

Actif  Pensionné(e) Autre : 1965

Nom & Prénom : Houcine EL FARISE N°123 N°188520

Date de naissance : 01/01/1951

Adresse : Alay Gharbawia Rue 8 N° 260

Tél. : 06 65 29 88 98 Total des frais engagés : 553,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. HAJAR MEHTIDI  
Psychiatre - Pédiopsychiatre  
Psychothérapeute  
511, Bd. Al Qods, Rue Jardins Al Qods California,  
5ème étage, N°31 - Casablanca  
05 22 20 45 45

Date de consultation : 27/09/2023

Nom et prénom du malade : MRAHI Fouzia Age : 1965

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : TOUSSE ANGÉE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

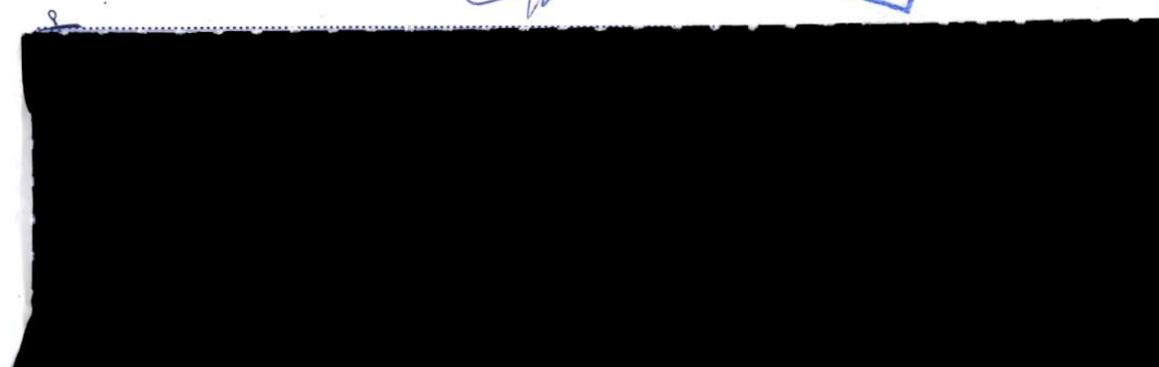
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 28/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : CHAKI

ACCUEIL N°



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/09/2023	On PSY		300 DH	Dr. Hajar NEDDE Psychiatre Pédopsychiatre Psychothérapeute Résidence, Rés Jardins d'Oran Califomie, N°31 - Casablanca 0614-90-44-30

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	27/09/2023	253.32

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

The diagram illustrates a dental arch with 16 numbered teeth. The upper arch has teeth 1 through 8 on the left and 1 through 8 on the right. The lower arch has teeth 1 through 8 on the left and 1 through 8 on the right. Labels indicate the top (H), right (G), left (D), and bottom (B) directions.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram illustrates the 12th edition of the International System of Units (SI) base units and their definitions. It features a central vertical axis labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom, with horizontal arrows pointing left and right labeled 'D' and 'G' respectively. The units are arranged in a circular pattern around the central axis:

- Length:** Metre (m), defined as the distance travelled by light in a vacuum during a time interval of  $1/299,792,458$  of a second.
- Mass:** Kilogram (kg), defined by a physical prototype cylinder made of a specific alloy.
- Time:** Second (s), defined as the duration of  $9,192,631,770$  periods of the radiation corresponding to the transition between two hyperfine levels of the ground state of a caesium-133 atom.
- Electric Current:** Ampere (A), defined as the constant current which, if maintained in two straight parallel conductors of infinite length, of negligible resistance, and placed  $1\text{ m}$  apart in a vacuum, would produce between them a force equal to  $2 \times 10^{-7}\text{ N}$ .
- Temperature:** Kelvin (K), defined by the triple point of water ( $273.16\text{ K}$ ).
- Luminous Intensity:** Candela (cd), defined as the luminous intensity of a source that emits per unit solid angle a uniform flux of  $1/683\text{ W}$  in the visible region of the spectrum.
- Amount of Substance:** Mole (mol), defined as the amount of substance of a system which contains as many elementary entities as there are atoms in  $0.012\text{ kg}$  of carbon-12.

[Création, remont, adjonction]  
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Docteur Hajar MEHDI

Psychiatrie de l'adulte

Psychiatrie de l'enfant  
et de l'adolescent

Addictologie

Psychothérapie



الدكتورة هاجر مهدي

اختصاصية في الأمراض النفسية  
والعصبية

الطب النفسي للطفل والمرأة

طب الإدمان

العلاج بالجلسات

## Ordonnance

Le

Dernredi 27/9/23

1<sup>me</sup> Fowzia MAFIJI

1<sup>e</sup> Velaxor P 75 mg

15.02 1 - 1 - 0

2<sup>e</sup> Atihymil 30mg

1/2 cp/ Jour x 4j puis 1cp/ Jour

3<sup>e</sup> Aluniar 50mg

1 gélule / Jour x 7j puis 1 -

4<sup>e</sup> Anxioly

1/2 cp/ Jour x 7j

puis 1/8 cp/ Jour

LOT 1209703  
EXP 08/25  
PPV 101DH00

LOT 230361  
EXP 02/2026  
PPV 98.30DH

21.00  
LOT : 09923015  
27.00  
LOT : 101730015  
10.00  
LOT : 101730015  
10.00  
LOT : 101730015



253.32

Quantité Suffisante Pour : 01 Mois

Rendez-vous le 25/10/2023 = 15h00

511، شارع القدس، إقامة "حائق القدس كاليفورنيا"، الطابق 4، رقم 31، الدار البيضاء

511, Bd. Al Qods, Résidence "Les Jardins Al Qods Californie"

4<sup>eme</sup> étage , n° 31, Casablanca

© 05.22.50.49.20 - 06.14.90.44.30

✉ dr.hajar.mehdi@gmail.com